

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL **DU 21 DECEMBRE 2023**

1. Informations

Approbation par la Tutelle des règlements votés par le Conseil communal du 26 octobre 2023

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 27 novembre 2023 le règlement-redevance communale sur la délivrance de sacs poubelle voté par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2023.

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 4 décembre 2023 les délibérations suivantes votées par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2023 :

- la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ;
- les centimes additionnels au précompte immobilier.

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 7 décembre 2023 le règlement-taxe communale sur les cannabis shops votées par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2023, à l'exception de la disposition relative au taux maximum de 1.000 € pour les établissements d'une surface inférieure à 50 m² prévue à l'article 4 (il sera fait application de la taxe de 25€/m²).

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

2. Finances communales

a) Budgets ordinaire et extraordinaire 2024 assortis du rapport financier (présentation en séance).

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : Céline LIEGEOIS et Carine DUDANT

b) Situation de caisse au 30 septembre 2023 (présentation en séance).

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Dieudonné MAKUANGA

3. CPAS

Rapport des synergies Commune/CPAS 2023 (présentation lors de la séance conjointe).

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

4. Site à réaménager

Convention relative à la subvention octroyée pour l'acquisition du SAR TLP234 « usine électrique ».

Approbation de la convention relative à la subvention pour l'acquisition du site de l'Ancienne usine électrique

Dans le cadre de la poursuite du projet de site à réaménager dit «Usine électrique », nous avons reçu, du Ministre, un projet d'arrêté de subvention de 84.884, 40 euros pour l'acquisition du site (soit 60% du prix d'achat).

Ce projet d'arrêté s'accompagne d'une convention avec le Ministre qu'il convient d'approuver.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

5. Vente d'un terrain

Maubray – parcelles de domaine public désaffectées au clos du Lanchon – principe de vente

Vu la décision du Conseil communal du 28 septembre 2023 de désaffecter les parcelles de domaine public dénommées « devantures de la citée sociales » au Clos du Lanchon à Maubray;

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire des deux parcelles de domaine public désaffectées au Clos du Lanchon à Maubray ;

Considérant que les parcelles concernées sont constituées principalement de jardins et de devanture des habitations sociales (trottoirs, allées de garage) et ne sont pas valorisables par notre administration communale ;

Vu l'estimation du SPW Comité d'Acquisition de Mons, datée du 22 novembre 2023, d'un montant 63.136,00 euros ;

Sur proposition du collègue communal, il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la mise en vente de gré à gré des parcelles désaffectées au Clos du Lanchon à Maubray, pour un montant de 63.136,00 euros, et de procéder à une mesure de publicité par affiche sur place et aux valves communales.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

6. Circulation

a) Création d'un emplacement PMR à la rue Philippart à Antoing

Demande d'emplacement de stationnement pour personnes handicapées dans la rue Philippart – côté pair – le long du n° 46 sur une distance de 6 mètres.

b) Suppression d'un emplacement PMR rue Philippart à Antoing

Demande de l'abrogation de l'emplacement PMR, situé le long du n°48.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sabine DRAPIER

7. Cultes

a) Fabrique d'église d'Antoing – modification budgétaire n° 2/2023

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°2/2023 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing sans augmentation de la part communale.

b) Fabrique d'église de Fontenoy – modification budgétaire n° 1/2023

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2023 présenté par la Fabrique d'Église de Fontenoy avec augmentation de la part communale de 2.300,00 €

Politique responsable : Viviane DELEPINE

Agent traitant : Valérie TITELION

8. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

9. Questions orales